MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

2024, Route 148
Pontiac, Québec
J0X 2G0

Téléphone : (819) 455-2401
Sans frais : 1-888-455-2401
Télécopieur : (819) 455-9756
www.municipalitepontiac.com

AUTORISATION POUR FEUX D'ARTIFICE

Identification du responsable		
Nom :	Prénom :	Courriel :
Adresse :	Ville :	
Code postal :	Téléphone :	Téléphone cellulaire :

Identification du propriétaire (si différent du requérant)		
Nom :	Prénom :	Courriel :
Adresse :	Ville :	
Code postal :	Téléphone :	Téléphone cellulaire :

Emplacement de la demande (si différent du requérant)	
Adresse :	
Date de l'évènement :	Date de la fin de l'évènement :

Schéma du site (SVP inclure les distances approximatives vis-à-vis véhicules et immeubles)

Conditions à respecter lors des feux d'artifice

Toute personne qui manipule des feux d'artifice doit respecter les conditions suivantes :

- Avoir sur les lieux de l'évènement et à proximité de celui-ci l'équipement nécessaire pour empêcher leur propagation en tout temps, à savoir un boyau d'arrosage ou un extincteur portatif d'une capacité suffisante ;
- Assurer une surveillance constante des feux d'artifice par au moins un adulte, qui doit voir à ce que les conditions imposées soient respectées en tout temps ;
- L'endroit prévu pour les feux d'artifice doit être sécuritaire;
- S'assurer de la sécurité des lieux avant de quitter;
- Respecter les dispositions du Règlement uniformisé sur le maintien de la paix publique et du bon ordre ;
- Vérifier avec son assureur si sa police couvre ce genre d'activités.

Je confirme que les renseignements ci-haut sont véridiques et que si le permis ou certificat m'est octroyé, je m'engage à respecter les règlements et lois s'y rapportant.

Signature :_____ **Date:**_____

RÉSERVÉ AU DIRECTEUR DU SSI

DEMANDE REÇUE LE : _____

APPROUVÉE LE : _____ *par* _____
Richard Groulx, Directeur du service de sécurité incendie

*Autres conditions imposées par le Directeur :*_____

La demande d'autorisation doit parvenir à la municipalité un mois avant l'événement.
info@municipalitepontiac.ca